



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



La GAULOISE de VITRY a pour principal objet d'engager des équipes dans les compétitions organisées par les instances nationales, régionales ou départementales de basketball.

Pour que cet engagement soit couronné d'un maximum de succès, chaque membre de notre association se doit de respecter certaines règles tant vis à vis du club, que de ses entraîneurs, de ses dirigeants ainsi que de tout membre du club.

Toute demande d'adhésion implique l'adhésion au règlement intérieur qui suit.

Tout manquement peut amener le Conseil d'administration à prendre des sanctions, voire à l'exclusion du club.

1. **ADHÉSION - COTISATION - VISITE MÉDICALE**

Pour être « GAULOIS » une demande d'Adhésion, de la saison en cours, doit être remplie complètement et lisiblement, accompagnée du règlement de la cotisation correspondante à la catégorie de membre.

Pour être admis aux entraînements et aux compétitions la demande d'Adhésion au club doit être accompagnée du formulaire de demande de licence fédérale FFBB, accompagné d'une photo récente, et d'un certificat médical obligatoire d'aptitude au sport établi par votre médecin de famille. Pour la création d'une licence une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée.

L'absence d'un des documents, ou du paiement, impliquerait un manquement à l'adhésion au club, et par conséquent le membre pourrait se voir à ne plus être admis ni aux entraînements ni aux compétitions.

La cotisation versée au club est définitivement acquise même en cas de démission, d'exclusion ou de décès du membre en cours de saison.

2. **FONCTIONNEMENT**

Pour une gestion efficace, en toute sécurité et en lien avec les règles légales d'occupation des salles : Les dirigeants de La Gauloise de Vitry s'autorisent le droit de refuser de nouveaux licenciés si l'équipe concernée a atteint le nombre de joueurs nécessaire.

3. **ASSIDUITÉ**

• Aux ENTRAÎNEMENTS :

Chaque absence doit être justifiée auprès de la personne responsable d'équipe avant l'entraînement.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un dirigeant dans la salle avant de laisser leurs enfants.

• Aux COMPÉTITIONS

La participation aux compétitions est impérative qu'il s'agisse de matchs à domicile ou ceux joués à l'extérieur.

Les absences, qui doivent être tout à fait exceptionnelles, seront signalées au moins 24 heures avant le match au responsable d'équipe. Toute absence qui n'aura pas été préalablement justifiée sera sanctionnée.

Toutes fautes techniques, disqualifiantes et ouverture de dossier disciplinaire est à la charge du joueur.

Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible.

Leur présence constitue un encouragement pour nos équipes et favorise la cohésion du club.

RAPPEL:

Comme dans toute association sportive, afin d'assurer le bon déroulement des rencontres, les licenciés de LA GAULOISE VITRY devront assurer lors des matchs à domicile:

- de poussins (U11) à seniors la tenue de table de chronométrage ou de feuille de match selon un calendrier établi (la formation sera faite par le club (entraîneurs, OTM ou dirigeants).
- de poussins à minimes l'arbitrage de match à domicile selon un calendrier établi par les entraîneurs.

- Aux DÉPLACEMENTS

Les parents et les joueurs sont sollicités pour transporter les équipes avec leur voiture personnelle. Un planning sera établi par l'entraîneur en accord avec tous les parents de l'équipe ou les joueurs.

Sur demande, le club fournira des attestations pour les frais de déplacements de match ou de stage qu'auront effectué les parents au cours de la saison. Cette attestation permettra de porter ces frais selon un barème officiel sur la déclaration d'impôt sur les revenus (dons aux œuvres) de l'année en cours.

4. DISCIPLINE PENDANT LES ENTRAÎNEMENTS, DÉPLACEMENTS ou RENCONTRES À DOMICILE

Les joueurs doivent respecter leur entraîneur et accepter ses conseils et remontrances sans discussion. Les installations sportives qui nous sont confiées doivent être ménagées et rendues en parfait état. Les horaires donnés doivent être respectés à l'arrivée comme au départ.

La courtoisie entre joueurs est impérative.

Chacun adoptera la tenue qui s'impose pour un entraînement, sans extravagance inutile :

- BASKETS, chaussures propres, à semelles claires, utilisées uniquement dans des salles de sport.
- SHORT
- MAILLOT
- NÉCESSAIRE POUR LA DOUCHE, ÂPRES LES ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS

Les personnes étrangères au club ne sont pas admises à assister aux entraînements. Les responsables d'équipes sont libres d'expulser toute personne qui perturberait le bon déroulement de la séance. Tout chahut, dans les vestiaires et sur les terrains, est formellement interdit.

Les joueurs participants aux déplacements sont, rappelons-le, placés sous la responsabilité des accompagnateurs, à ce titre la discipline la plus rigoureuse est exigée de chacun.

Les joueurs ne doivent pas quitter le lieu précis où se joue la rencontre (pas de promenade à l'extérieur de la salle).

Les joueurs, dirigeants, spectateurs, arbitres des équipes adverses sont traités avec le plus grand respect (à la moindre réflexion envers un arbitre, le joueur sera immédiatement renvoyé au vestiaire).

Les installations sportives fréquentées doivent être laissées dans un état de propreté irréprochable.

Nous vous rappelons que les membres de LA GAULOISE VITRY sont des bénévoles et consacrent beaucoup de leur temps à vos enfants, soyez aimables de respecter les horaires à la fin des entraînements ou aux retours des matchs (même si les impératifs de la route, les prolongations de match, nous mettent quelque fois en retard!!!)

5. STAGES

Les frais de stages de perfectionnement sont pris en charge en partie par le club, suivant barème du comité. Cela est également valable pour les dépenses engagées pour l'encadrement des stages et les déplacements de sélectionnés à diverses rencontres.

En ce qui concerne les stagiaires CADRES, la prise en charge par le club est TOTALE.

6. PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

En dehors des manifestations sportives, les joueurs ainsi que leurs parents sont invités à participer aux différentes manifestations qui sont organisées tout au long de la saison.

7. RESPECT de SOI, des AUTRES et du Matériel

Les joueurs, dirigeants, spectateurs, arbitres, membres des équipes adverses sont traités avec le plus grand respect et fair-play.

Tout usage de drogue ou de stupéfiant au sein du club et des enceintes sportives est totalement illicite et tout membre surpris en possession de de tel produit sera exclu du club sur le champ.

Une autorisation de prélèvement antidopage proposée par la Fédération française de Basketball vous est remis pour acceptation en annexe à votre demande de licence.

Les équipements sportifs, les ballons, les textiles et tous matériels mis à disposition des joueurs doivent être utilisés conformément à leur usage. Le joueur en prend soin car il appartient à la collectivité et sert à tous.

En cas de détérioration, le remboursement de cet équipement lui sera facturé.

8. PARTICIPATION au Développement Durable

Tout membre du club accepte d'agir pour réaliser des économies énergétiques en faisant attention a sa consommation d'eau, d'électricité, de chauffage au sein des installations mis a disposition par la ville ou la communauté de communes, ainsi que d'avoir des gestes d'écocitoyenneté avec notamment le tri des déchets lors des entraînements ou des compétitions.

Règlement Intérieur de LA GAULOISE BASKET.

Adopté par l'A.G. du 29 Mars 2014.